

## Certificat CE du Contrôle de Production en Usine 2116-CPD-0231

En application de la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction – CPD), amendée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que les adjuvants des types suivants

**accélérateur de prise et aux accélérateurs de prise sans alcalins pour béton projeté avec le même rapport eau/ciment**

produits par le fabricant

**Sika Services AG  
Tüffenwies 16  
8048 Zürich**

dans l'usine de

**Werk 1095**

sont soumis par le fabricant aux essais de type initiaux relatifs au produit, à un contrôle de la production en usine et à des essais complémentaires d'échantillons prélevés en usine selon un plan d'essais prescrits et que l'organisme notifié - S-Cert - a procédé à l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, à la surveillance continue, à l'évaluation et à l'acceptation du contrôle de la production en usine.

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans l'annexe ZA de la norme

**EN 934-5**

ont été mises en œuvre et que le produit satisfait à toutes les exigences requises.

Ce certificat a été émis pour la première fois le 28.12.2009 et reste valable aussi longtemps que les conditions définies dans la norme harmonisée sous référence ou le contrôle de production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Wildeg, 28.12.2009



Dr. Yves Schiegg  
Directeur



**S** SCHWEIZERISCHER ZERTIFIZIERUNGSDIENST  
**CE** SERVICE SUISSE DE CERTIFICATION  
**S** SERVIZIO SVIZZERO DI CERTIFICAZIONE  
**S** SWISS CERTIFICATION SERVICE

SECSp 094